

## DELIBERATION N° 2023-26 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Délégation de pouvoir au directeur général pour la signature d'un contrat de transformation du Fonds pour la transformation de l'action publique pour la réalisation du Challenge inter-administration d'économies d'énergie**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Vu la délibération N°2023-15 du conseil d'administration du 16 mai 2023 portant délégation de pouvoirs au directeur général

Décide

#### **Article 1**

Le conseil d'administration donne délégation au Directeur général pour la signature du contrat de Transformation relatif à la réalisation du challenge inter-administration d'économie d'énergie.

#### **Article 2**

Le Directeur général rendra compte de cette délégation au conseil d'administration lors de sa plus proche séance.

#### **Article 3**

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance à Paris, le 20 juin 2023

La présidente du conseil d'administration

Marie-Claude JARROT

